

Lyon, le 1^{er} juillet 1818

Monsieur



Le conseil a mis sous votre surveillance
l'atelier du Sr. Arnaud ~~sur la~~
montée des Capucins n° 18
au sujet d'un fusilier vaincu à qui
l'on a tiré de ventre

Votre très humble et tout dévoué

Seppen

6

1^o. Les accès du malaise énoncés
sont plus nombreux; d'abord, je crois que
~~L'heure à venir dans le droit des substances~~
l'auteur a voulu comprendre aux de l'yer.
~~objets~~ l'indiscipline l'insubordination qui bâtie
dixit l'atelier ainsi que certains contenus arbitraires
au préjudice du chef-d'atelier est à la page 8.
paragraphes 1^{er} et 2^{me}, qui l'auteur en couvrant lui-même
surtout en parlant du coéquipier comme pourtant
de plus d'indépendance que le maître. C'est cependant pour
prover l'insubordination.

3. Les apprenantes ne sont jamais privés des démonstrations
utiles pour écouvrir leurs biens à cause de leur
insouciance à acquérir des connaissances ou de la
savoir faire suffisant pour gagner après leur bûche.

Richesse de perfection dans le tapis
et les conséquences de l'individualisation dans le
mien d'œuvre.

